Gestion des adventices

Notice Technique


Espaces Verts


Forêts


Gazons



syngenta®

Herbicide anti-dicotylédones sélectif des gazons : régularité, sélectivité et efficacité, un grand classique des désherbants gazons.

Propriétés et mode d'action

PRAIXONE M est un désherbant systémique sélectif des graminées à gazon, efficace sur les plantes à feuilles larges (dicotylédones), annuelles ou vivaces. **PRAIXONE M** s'utilise sur tous les gazons sportifs ou d'ornement bien installés.

Homologations

Culture	Usage	Dose d'emploi
Gazons de graminées	Desherbage	6 l/ha

Spectre d'efficacité

Grâce à son action systémique descendante, **PRAIXONE M** combat efficacement les mauvaises herbes dicotylédones, annuelles et vivaces telles que :

Achillée millefeuille, Ail des vignes, Ambroisie, Anthémis, Barkhausie, Brunelle vulgaire, Bugle rampant, Capselle bourse à pasteur, Cardamine des prés, Carotte sauvage, Centaurée jacée, Centaurée des prés, Céraiste, Céraiste d'eau, Chardon des champs, Colchique d'automne, Crépis, Epilobe à feuilles étroites, Gaillets, Gesse des prés, Helminthie, Knautie, Lamier pourpre, Lampsane, Laiteron, Leucanthème-Marguerite, Liseron des champs, Luzerne maculée, Oenanthe, Ortie (grande), Matricaire camomille, Mouron des oiseaux, Pâquerette, Piloselle, Pissenlit, Plantains, Porcelle, Potentille rampante, Prêle des champs, Renoncule âcre, Renoncule bulbeuse, Rumex (parelle), Rumex petite oseille, Rumex grande oseille, Rumex à feuilles obtuses, Sanguisorbe, Sauge des prés, Séneçon de Jacob, Trèfle, Véronique.

Remarques :

- **PRAIXONE M** est parfaitement sélectif des graminées installées.
- Pour la destruction des plantes ligneuses telles que Panicaut (Chardon Roland), Orties, Ronces, etc., on utilisera de préférence un débroussaillant *(**DÉBROUXAL NET®** par exemple)*.

Recommandations d'emploi

PRAIXONE M s'utilise en pulvérisation après dilution dans de l'eau. Verser **PRAIXONE M** dans le pulvérisateur, au cours du remplissage, et mélanger soigneusement. Pulvériser de façon homogène le mélange herbicide obtenu sur le gazon à désherber.

Epoques de traitement :

- **PRAIXONE M** est utilisable tous les ans en traitement de printemps d'avril à juin et/ou en traitement d'automne de septembre à octobre.
- **PRAIXONE M** doit être appliqué pendant une période de végétation active, lorsque les mauvaises herbes, en phase de croissance, sont particulièrement sensibles aux herbicides hormonaux.
- Traiter au printemps, d'avril à juin par temps poussant, dans les 2 ou 3 jours qui suivent la 1ere ou la 2ème tonte. Puis à l'automne, en septembre-octobre. **PRAIXONE M** est actif dès 10°C ; en règle générale, son emploi se fera entre 12 et 20°C, en l'absence de pluie ou de rosée.
- Traiter sur une végétation non mouillée par la pluie ou la rosée. De même, ne pas effectuer d'arrosage dans la demi-journée suivant le traitement.

Dose d'emploi :

- 6 litres/ha dans 400 à 700 l d'eau, soit 60 ml dans 4 à 7 l d'eau pour 100 m^2.

TM

Précautions d'emploi

- **ATTENTION ! DANGER POUR LES PLANTES VOISINES.**
  Respecter strictement le mode d'emploi ; consulter l'étiquette.
- Ne pas effectuer de travaux mécaniques, *(tels que décompactage, aération, défeutrage, roulage, etc.)* immédiatement avant ou après le traitement.
- Afin de laisser à l'herbicide un délai d'action suffisant, ne pas faucher ou tondre dans la dizaine de jours suivant l'application.
- Ne pas utiliser les trois premières tontes postérieures au traitement pour la confection des composts.
- Ne pas traiter les gazons plantés de bulbes à fleurs.
- Ne pas traiter en période de gel nocturne. En cas de gel *(en dessous de - 8° C)*, si le produit prend une consistance épaisse ou cristallisée, le placer à température positive pour qu'il retrouve son état initial.

- Modalités d'application : Ne pas appliquer **PRAIXONE M** en plein au mois de septembre *(uniquement en localisé)*.
- En cas de mélange, respecter la réglementation en vigueur selon l'arrêté du 7 avril 2010.
- Délai de rentrée dans la parcelle : 24 heures
- Formulation : Concentré soluble *(SL)*
- Conditionnement : 5 litres

Complément d'information : www.syngenta-pro.fr
N° d'appel en cas d'urgence : N° Vert 0 800 803 264
Fiche de données de sécurité : www.quickfds.com



Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. SAS Capital de 111 447 427 Euros.
RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832.
N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

PRAIXONE ® M - AMM N° 2110154 - Composition : 340 g/l 2,4-MCPA (sels de sodium et de potassium) + 30 g/l dicamba * - Danger - H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage et des bottes pendant les phases de mélange, chargement et d'application. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée Agiter avant emploi après un stockage à basse température. Agiter la préparation pendant l'application. Pour les applications avec un appareil à dos, respecter un volume de bouillie supérieur ou égal à 1000 L/ha. Sp1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit en plein mois de septembre. Spe3 Pour protéger les arthropodes et les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.



DEBROUXAL NET - AMM N° 2060131 - Composition : 93 g/l 2,4-D + 103.6 g/l triclopyr - Xn Nocif N Dangereux pour l'environnement R38 - Irritant pour la peau., R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique., R65 - Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. - Contient du triclopyr et du 2,4 D. peut produire une réaction allergique. Ne pas appliquer la préparation en traitement en plein dans les prairies mixtes. Ne pas appliquer la préparation sur les parties vertes des arbres feuillus et des plantes non-cibles. Porter des gants appropriés pendant les phases de mélange/chargement et d'application de la préparation pour des traitements avec un pulvérisateur à rampe. Porter des gants et des vêtements de protection appropriés pendant les applications par badigeonnage. Porter des gants et des vêtements de protection appropriés pendant toutes les phases de mélange/chargement et d'application de la préparation pour des traitements avec un pulvérisateur à dos (dévitalisation). Pour protéger les eaux souterraines, appliquer la préparation uniquement sur sol ressuyé. Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer cette préparation ou toute autre préparation contenant du triclopyr plus d'une fois tous les 2 ans entre mars et juin et ne pas appliquer entre juillet et octobre. Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée pour les usages sur prairies permanentes. S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. S2 Conserver hors de la portée des enfants. S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S23 Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant). S24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux. S29/35 Ne pas jeter les résidus à l'égoût ; ne se débarasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute les précautions d'usage S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants (de préférence en nitrile) et un appareil de protection des yeux/du visage. S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Sp1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.



Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta-pro.fr

PP80.09.13. Pao - Edition septembre 2013 - annule et remplace toute version précédente. © 2013



syngenta®

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**